



**BRETAGNE**

# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

10 décembre 2021

## **Contribution à la consultation préalable sur le 7<sup>ème</sup> programme d'actions régional de la Directive Nitrates**

Après une baisse continue liée à la mise en place des différents Plans d'Action Régionaux successifs, la teneur en nitrates des eaux bretonnes a cependant marqué un palier depuis 3-4 ans et s'est stabilisée autour de 32 mg/litre.

Bien évidemment, ce niveau moyen constitue une avancée salubre, mais à différencier selon les territoires, il ne constitue ni une fin en soi ni vraisemblablement un niveau suffisant pour atteindre le bon état écologique des eaux au global et prévenir le phénomène des marées vertes omniprésentes sur le littoral breton chaque année. Ce qui, rappelons-le, est l'objectif que nous visons à terme.

Si l'amélioration de la situation passe par la diminution globale de la teneur en nitrate, il est de plus en plus délicat de déterminer les moyens d'actions ayant une influence capitale, le temps de réponse du milieu pouvant se faire sur le temps long avec un ordre de grandeur plausible de 10 ans selon les scientifiques.

Force est de constater que les mêmes moyens imposés n'apportent apparemment pas la même réponse selon les BV : très nette amélioration d'un côté et dégradation de l'autre ?

Aussi, comment dorénavant proposer de nouvelles mesures de restrictions touchant les paysan.ne.s alors que les données scientifiques manquent aussi bien au niveau global que sur l'efficacité des mesures proposées par chaque PAR successif, quelle est la réponse des milieux tant au niveau quantitatif que qualitatif ?

Nous manquons aussi de données scientifiques : les milieux réagissent-ils par à coups ou en continu ?

### **Un écueil : favoriser l'empilement réglementaire et la dilution de l'action publique**

Enchaîner les mesures obligatoires peut sembler une idée louable mais qui peut conduire à des effets négatifs comme le risque d'"empilement réglementaire" où les normes successives s'accumulent jusqu'à créer une véritable mille-feuille juridique.

Cet empilement démotive les paysan.ne.s qui ont à peine le temps de comprendre et d'appliquer une nouvelle mesure, que d'autres viennent s'ajouter ou se substituer.

Autre effet induit, nous avons constaté que plus la réglementation est complexe et instable, plus les outils de contrôle (PPF, cahier de fertilisation, ...) sont délégués par les paysans à des prestataires, qui perdent ainsi la compréhension de leur système de production.

Cet empilement semble répondre à une volonté d'affichage voire de dédouanement de la puissance publique face aux demandes de résultats immédiats de la société ou des tribunaux, en la matière l'urgence ne doit pas masquer les besoins de fonds des mesures.

## **Un besoin : convaincre les paysan.ne.s de la pertinence des mesures**

Ce nouveau plan devra convaincre au premier chef les paysan.ne.s du bienfondé des mesures et cela passera par la démonstration de leurs impacts vertueux sur la qualité de l'eau mais également sur la charge financière qui pèsera sur eux du fait desdites mesures.

## **Une contrainte : mieux prendre en compte les spécificité pédo-climatiques locales via des indicateurs et des outils de diagnostic adaptés**

S'ajoute à cela le sentiment d'être dans de l'ajout, pour tous les paysan.ne.s, de mesures correctives spécifiques à certains problèmes alors que les milieux (sols, bassins versants, ...) sont différents et ne répondent pas tous de la même façon.

De la même manière, il est impossible d'avoir une bonne analyse de la situation et donc de bonnes propositions sans avoir un bon diagnostic et en cela, celui du PAR 6 nous semble incomplet, on sait qu'il y a des situations très contrastées derrière cette moyenne régionale. Analysons bien comment certaines zones ont vu leur résultats s'améliorer tandis que d'autres, avec les mêmes outils, ont vu leur situation se dégrader

## **Une question centrale : les systèmes de production et leur répartition sur un territoire hétérogène**

La question globale des productions et des systèmes de production et de leur répartition sur le territoire doit aussi être posée.

Ce n'est pas sans doute pas tant un problème de taille du cheptel breton mais de sa concentration sur certaines zones. Il y a de fait une baisse du cheptel et moins d'azote épanché depuis 3 ans, sans que l'on ne constate une évolution positive de la qualité de l'eau ou une diminution des marées vertes.

Les zones où la qualité se dégradent sont d'ailleurs des zones légumières ou où l'élevage est en fort recul.

## **Nos préconisations globales et dispositions spécifiques souhaitables**

Forts de ces constats et besoins, nous estimons que si le nouveau plan régional doit contenir une évolution des mesures à laquelle nous ne sommes pas opposés, nous souhaitons que les mesures se basent sur une compréhension scientifique des mécanismes et impacts.

Avant toute nouvelle mesure réglementaire qui s'imposerait à tous, sans distinction de son système ou de son milieu, nous souhaiterions avoir un diagnostic plus précis, une meilleure évaluation de l'impact environnemental et économique des mesures proposées, développer des actions volontaires avec les paysans, développer des outils de diagnostic plus pertinents

Nous sommes contre un plafonnement d'azote en fonction des cultures, car les résultats dépendent trop des typicités de sols et de rendements, et l'équilibre de la fertilisation doit s'imposer.

L'utilisation forte d'azote minéral, du fait de sa nocivité et solubilité pose questions? qu'en est-il de la volonté de substitution efficiente et efficace ?

L'approche pédagogique et agronomique nous semble être gage de plus d'engagements et de réussite. A cet effet, nous avons soutenu le calcul de la présence du temps au pâturage pour les vaches laitières qui a été intégrée dans le PAR 6 ;

et nous prônons à nouveau le calcul des reliquats (post culture ou pré drainage?) qui, s'ils ne sont pas forcément révélateurs étudiés sur une année individuellement, le sont sur plusieurs années et en comparaison avec les autres données sur le même territoire.

L'adaptation des calendriers d'interdiction d'épandage aux conditions climatiques réelles est très attendue car il peut mettre les paysan.ne.s dans des impasses techniques

Sans savoir exactement comment l'intégrer dans le PAR, il nous semble qu'il y a un énorme travail à faire pour reconstituer des infrastructures agro-écologiques (haies, talus, zones humides) et sur la teneur en matière organique des sols dont on sait maintenant qu'ils permettent de réduire les fuites d'azote en régulant la circulation de l'eau

La mise en cohérence des politiques publiques est aussi une urgence, il y a des injonctions contradictoires entre par exemple la future PAC qui va encourager le retournement des prairies de longue durée et la Directive nitrates qui dit qu'au contraire, leur maintien est une pratique bénéfique.

La réglementation environnementale ne doit pas être contre-productive en faisant disparaître des fermes et de l'emploi, car moins de paysans = moins d'environnement au final

Comment demander aussi à des paysan.ne.s, dont le revenu ne suit pas, de mettre en place des mesures coûteuses sans avoir une contrepartie (que ce soit en termes de prix ou de contractualisation) derrière

Il faut trouver le bon équilibre social-économique-environnemental dans le futur PAR 7

#### **En conclusion**

**Au delà du réglementaire, la pédagogie et l'animation collective sont des axes à privilégier pour progresser et obtenir de résultats probants**